

## ANNEXE I

### Concours de premier cor solo

**DATE DU CONCOURS** : 29 et 30 novembre 2024

**EMPLOI OFFERT** : 1 poste de premier cor solo pour l'Orchestre National de France

**DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES** : 10/11/2024 (Date du courriel faisant foi)

**REMUNERATION ANNUELLE BRUTE** (Barème au 1er mai 2017) : 56 567,68 € puis selon les modalités de reprise de l'ancienneté du musicien

**DATE DE PRISE DE FONCTION** : A convenir

**INFORMATIONS A REPENDRE AU CONTRAT :**

- Titre : Cor solo pour l'Orchestre National de France
- Catégorie d'emploi : Catégorie A - super-solistes
- Instruments : Cor
- Intitulé de poste : Cor solo

## ANNEXE II – PROGRAMME

### ORCHESTRE NATIONAL DE FRANCE

#### Concours de 1<sup>er</sup> Cor solo

29 et 30 novembre 2024

#### 1er Tour avec accompagnement de piano (derrière paravent)

- MOZART, Concerto pour cor n°4, K.495 - 1er mouvement sans cadence
- STRAUSS, Till Eulenspiegel – début
- RAVEL, Pavane pour une Infante défunte

#### 2ème Tour avec accompagnement de piano (sans paravent)

- STRAUSS, Concerto n°1 – 1<sup>er</sup> mouvement

#### Finale (ordre libre)

- CHOSTAKOVITCH, Symphonie n°5 – 1<sup>er</sup> mouvement (solo)
- RAVEL, Concerto en sol – 1<sup>er</sup> mouvement
- BEETHOVEN, Symphonie n°6 – 3ème, 4ème mouvement
- TCHAIKOVSKI, Symphonie n°5 – 2ème mouvement
- MAHLER, Symphonie n°5 – Scherzo (corno obbligato), extraits
- BRUCKNER, Symphonie n°4 – 1<sup>er</sup> mouvement, Scherzo
- STRAUSS, *Une vie de héros* - extraits
- MENDELSSOHN, *Le Songe d'une nuit d'été* – première moitié
- SCHOENBERG, Kammer-symphonie Op. 9 – extraits
- WAGNER, « Appel de Siegfried »
- BRAHMS, Symphonie n°2 – 1<sup>er</sup> mouvement (solo)
- BRAHMS, Symphonie n°3 – 2<sup>e</sup> mouvement (solo)

#### INFORMATION

- Le choix des œuvres et des traits d'orchestre par tour sera déterminé par le jury le jour du concours.
- Toutes les œuvres peuvent être jouées ou rejouées dans toutes les épreuves. Quelle que soit l'épreuve en cours d'exécution, le jury se réserve le droit d'interrompre le-la candidat-e. Au contraire, s'il le juge utile, il pourra procéder à une nouvelle audition.